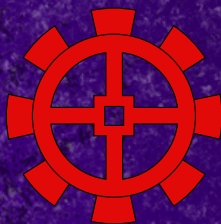


STUDENT BOOKLET

2025/2026 – MULHOUSE



- SCOLARSHIPS
- STUDENT JOBS
- STUDENT RIGHTS



- INSCRIPTION
- STUDENT ACTIVITIES
- HOUSING

- CAMPUS MAP
- RETAKES
- EXAMS



contact@cste68.fr



cste68.fr



CSTE, THE UNION BY THE STUDENTS FOR THE STUDENTS

WHO WE ARE:

The **CSTE (Eastern lands united community)** is an **independent Student union**, we are not part of the State, not part of the university. We are only composed of volunteer students. **our mission** is to **Represent, Support, Defend and inform all students** across the Haut-Rhin district, whether they are at the university, praxis, hear, nursing school, high school, or any other scholar instution.

All year long, we use every tool at our disposal to fight for better conditions for today's students and those to come.

OUR PROJECT



We stand for a society that is inclusive, democratic and built on solidarity. That means fighting for free universities with no selection barriers that must be places to empower our generation and reject discrimination or sexist and sexual violence. Our struggle takes place both within the university councils through our elected members and outside, throughout implication in the social movements and solidarity actions.

OUR ACTIONS

- **Food distribution**, without conditions, in relation with local and organic producers.
- **Free menstrual underwear distribution** to combat period poverty and the general stigma around it
- **Affordable and safe festive events** to allow everybody to create heathy social links and fight loneliness
- **Regular campus stands** to inform students about their rights and support them



... A WORD FROM OUR PRESIDENT

Welcome to higher education!

Whether through this booklet, our actions or a chance meeting in the hallways, our priority is to help you through the obstacle course of the student life: financial precarity, housing, student rights... But CSTE isn't only that, it's a place for exchange and mutual aid and above all, a place for student to organise themselves against neoliberal and reactionary attacks.

Take these years to get involved. University isn't just about classes, it's about sharpening your critical thinking through engagement and openness to others. Join us to win new rights it's the first step toward changing things!

Manon DENIZOT
President of CSTE



COMMENT NOUS REJOINDRE

1

Tu peux nous rejoindre à partir de 3€, peu importe ta filière, tes dispos. L'adhésion peut se faire en physique ou en ligne (sur notre site web (cste68.fr) ou le QR code à la fin du livret)

SUMMARY

3 BASIC INFORMATION



5 FINANCIAL AID & PRECARIETY



7 CAMPUS MAP



9 HOUSING FINANCIAL HELP



10 STUDENT LIFE SPORT, CULTURE, PARTIES...



11 HEALTH AT UNI



13 STUDIES THE BASIC



BASIC INFORMATION

YOUR STUDENT CARD

- Is your **payment method** in the dining halls, vending machines and printer.
- Is your **pass campus**, your ID during exams and access card to some buildings
- Is also your **Culture Card**: which gives you cultural discounts across Alsace and free museum entries in Mulhouse.

It will be given to you during the beginning of the year.

EATING WITHOUT GOING BROKE

- **University restaurants (RU)** : 3.30 euros complete meals, or 1 euro for those who were granted a Crous scholarship

There is 3 in the department, See the campus map.

- **The cafeteria** : There offer student priced menus (sandwich, dessert, drink) or standard priced options like pasta boxes, desserts and soda.

There are four in the department: two on the Illberg campus (at the Learning Center and on the ground floor of the University Restaurant), one at the Grillenbreit RU, and one at the IUT of Mulhouse.

- **Les Crous&Go** : You can pick up a full meal (starter, main, dessert) at CROUS prices (€3.30 for non-scholarship students, €1 for scholarship holders) that you ordered the day before. Meals are in reusable glass containers (note: you'll need to pay for the container the first time). To use this service, create a Crous&Go account and link it to your Izly account via strasbourg.crousandgo.fr.

Pickup points are located at the Illberg RU and Learning Center, the Fonderie campus, and starting in Fall 2025, also at ENSISA and FST.



Due to **renovations at the Illberg RU**, fewer students can be accommodated – so **Crous&Go** is the preferred option for students at **FST and ENSISA** (Building I, Lumière). It's also the **only CROUS-priced food option on the Fonderie campus**.

- **Crous Affiliated Restauration**: You can eat at CROUS prices (€3.30 or €1) at partner high schools: Jean Mermoz in Saint-Louis and Blaise Pascal in Colmar.

Payment is **only possible via Izly** (student card or app), except in cafeterias where bank cards are also accepted. **dining services are open to all students – even those outside UHA – regardless of whether the location is on a university campus.**

EXTRA FEES – ARE THEY MANDATORY?

No, They are optional and vary by department or school. They will allow you to have access in some cases to the printers, specific formations of free classrooms. Some department simply don't have any like FSESJ (Fonderie).

3

We Stand for the **Removal** of any extra fees as they can be used to artificially inflate inscription fees and deepen unfair inequality.



TOUTES LES QUESTIONS DE BASE SUR LA VIE À L'UNIVERSITÉ

POUR ME DÉPLACER, JE DOIS VENDRE MON REIN ?

Carte Fluo jeune : 1€ pour les moins de 26 ans (20€ sinon) : - **50 % sur TER / Car Fluo Grand Est.**

Carte TGV Jeune : 49€ (souvent des offres à -50%, black-friday, rentrée) : - **25 % sur tes trajets.**

Transport Tram / Bus Soléa : tarif -26 ans 21 € / mois 199 € / année

Si tu es issu-e d'une de ces communes, elles prennent en charge une partie de l'abonnement (si pris en annuel avant le 15/10) : Bantzenheim, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Heimsbrunn, Hombourg, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfstatt, Richwiller, Riedisheim, Staffelfelden, Wittelsheim et Zillisheim.

VéloCité (Mulhouse) : Uniquement disponible sur l'application nextbike/M2A, premières minutes : 1,50€, 24H : 4€, le mois : 7€ et annuel : 50€ (avec une réduction possible de 50% pour les moins de 26 ans et bénéficiaires du RSA).

Transport Trace (Colmar) tarif 5-25 ans : 17€/mois 170€/année.

Carte simplicité : (gratuite) permet de charger un abonnement TER hebdomadaire ou mensuel combiné avec bus/tram. Prix variables selon les options choisies, voir sur l'appli SNCF connect.

JE PEUX ME GARER GRATUITEMENT SUR MON CAMPUS ?

La majorité des campus sont pourvus de **parkings gratuits à portée**. Pour certains comme l'IUT de Mulhouse, il faudra remplir des **dossiers** qui seront accessibles en cours d'année. D'autres comme le Campus Fonderie par exemple n'ont aucune possibilité gratuite. Il y a la possibilité de se garer sur le parking du Leclerc à 5 minutes du campus (il ferme à 19h30). Pour Mulhouse, tu peux prendre un **abonnement trimestriel** à 20€ pour te garer sans soucis dans le quartier de ton campus.

mulhouse.fr/bouger-sortir/stationnement/stationnement-etudiants/

FINALEMENT, JE VEUX ME RÉORIENTER, JE FAIS COMMENT ?

Tu peux prendre rendez-vous avec le **SIO (MDE - Service d'Information et d'Orientation)** pour en discuter. Le SIO (sio@uha.fr) est aussi là pour :

- t'accompagner dans ta recherche de **stage** et **d'alternance**
- t'informer sur la **poursuite d'études**
- t'accompagner pour préparer tes **entretiens d'embauche**, écrire ton **CV**, ta **lettre de motiv'**
- t'accompagner si tu es **auto-entrepreneur-se**

JE SUIS ÉTUDIANT-E INTERNATIONAL-E, JE SUIS EN GALÈRE, JE VAIS VOIR QUI ?

Tu peux aller voir auprès du **Bureau de la Vie Étudiante** qui est en charge de l'accompagnement des étudiant-es internationales-aux.

Adresse mail contact : bve@uha.fr

Sur place : Maison de l'Étudiant, rez-de-chaussée, Campus Illberg (Mulhouse).



+ d'infos ? Retrouve le livret thématique de la CSTE sur le sujet grâce au QR code à la fin

JE SUIS ÉTUDIANT-E SALARIÉ-E, PARENT, ENCEINT-E OU AUTRE, J'AI LE DROIT À DES AMÉNAGEMENTS ?

Il existe à l'Université ce qu'on appelle les **RSE** (régime spécial d'étude). Ces derniers permettent d'adapter les formations pour les personnes qui en ont besoin : étudiant-e **salarié-e** (à partir de 10h en semaines travaillées), les étudiant-es **parent-es** ou **enceint-es**, les **sportif-ves** de haut niveau, les **artistes**, en situation **d'handicap**, les **réservistes**, les étudiant-es **engagé-es**, etc.

Dans ce cadre, tu peux voir avec ta-on responsable de filière pour des **aménagements** sur les règles d'assiduité, les méthodes de notation (passer de contrôle continu à contrôle terminal), etc.

Si tu as un **engagement** durant l'année universitaire : dans une amicale, représentation, etc., en **IUT** tu peux constituer un dossier d'engagement étudiant, qui peut te permettre de bénéficier de **points supplémentaires** dans ta moyenne. Il faut voir avec le secrétariat de l'IUT ou du département pour récupérer le dossier.

LES AIDES FINANCIÈRES

ZOOM SUR LES BOURSES



1 étudiant·e SUR 2

a connu des difficultés pour se nourrir en 2023 dans la région Grand Est

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX :

Accessible pour les étudiant·es français·es et sous certaines conditions, étranger·es, en formation initiale, elles sont gérées par le CROUS (ou la région Grand Est pour les formations en santé & sociale). La bourse est versée généralement **mensuellement** sur **10 mois** (de septembre à juin).

Les bénéficiaires d'une bourse sont **exonéré·es** de certains frais d'inscription, du paiement de la taxe étudiante CVEC et ont accès de droit au **repas à 1€** dans les restaurants CROUS.

→ **Demande en ligne** (Dossier Social Etudiant) à faire sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr ou boursesanitaireetsoziale.grandest.fr (**avant le 30 septembre**)

→ **Les critères d'obtention de la bourse sur critères sociaux :**

- Les revenus du/des responsables légaux (Les revenus directs de l'étudiant·e qu'il soit pauvre ou riche n'impactent en rien l'obtention de la bourse.)
- La distance entre le lieu d'étude et le domicile familial
- Le nombre de frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur

→ **l'impact du redoublement sur la bourse :**

- Tu as 7 années de droit à la bourse
- 5 maximum en licence (2 en 1^{ère} année, donc en cas de redoublement tu gardes la bourse).
En cas de triplement tu la perds, mais tu la récupères si tu valides une année.
- 3 maximum en master

Si tu consommes 5 années de bourse en 1^{er} cycle tu n'en as plus que 2 en master.

En cas de handicap les critères sont différents, vois avec la mission handicap.

AIDE SPÉCIFIQUE ANNUELLE

45% des boursier·es ont moins de **220 € de bourse par mois.**

Accessible pour les **étudiant·es en difficulté qui ne remplissent pas les critères de la bourse** mais qui respectent les critères de nationalité de la bourse sur critères sociaux. Elle permet de venir en aide en cas de rupture familiale, indépendance financière par rapport à tes parents, reprise d'études ou autres situations particulières et donne les mêmes droits que la bourse.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS.

TU DEVIENS BOURSIER·E (OU OBTIENS UNE ALLOCATION ANNUELLE) EN COURS D'ANNÉE ?

Tu peux obtenir un **remboursement** de tes **frais d'inscription**, selon ton établissement, et de ta **CVEC**.

Demande à ton service de scolarité centrale et sur cvec.etudiant.gouv.fr

5

Tu peux prendre rendez-vous avec une **assistante sociale** du CROUS ou de l'UHA à partir de la plateforme **mesrdv.etudiant.gouv.fr** en sélectionnant le "CROUS de Strasbourg" et "service social". Le lien est directement disponible via le **QR code** à la fin du livret.

CAR C'EST PAS NORMAL QU'ON SOIT DANS LE ROUGE CHAQUE MOIS

L'AIDE À LA MOBILITÉ

Parcoursup : Si tu as été boursier-e au lycée et que tu as changé d'académie pour ta première année à cause de Parcoursup, tu as le droit à **500 €**.

Monmaster : Pour la première année de master, si tu es boursier-e et que tu changes de région académique, tu as le droit à **1000 €**.

→ **Les infos ici** : messervices.etudiant.gouv.fr rubrique "aide à la mobilité parcoursup" ou "aide à la mobilité master"

(NON-)BOURSIER-E ET TOUJOURS PRÉCAIRE ?

LE REPAS À 1€ :

L'aide est disponible pour **tous-tes les étudiant-es en situation de précarité** (y compris les non-boursier-es). Jusqu'à 2 repas par jour, tu peux en profiter dans les Restaurants Universitaires des campus de l'UHA Illberg (Mulhouse), Collines (Mulhouse) et Grillenbreit (Colmar), les cafétérias ainsi qu'à emporter via la plateforme Crous & Go sur les campus Illberg, Fonderie (Mulhouse) et Grillenbreit.

Les démarches sont à faire sur la plateforme epa.lescrous.fr ou **avec une assistante sociale**.

Si tu as une bourse régionale Santé & Sociale, il est toutefois nécessaire d'envoyer ta notification de bourse au CROUS pour que tu bénéficies du tarif à 1€.

AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE

Elle est accessible à tous-tes les étudiant-es de moins de 35 ans (pas de limite d'âge pour les étudiant-es reconnu-es souffrant de handicap) sans critères de nationalité. Il s'agit d'une aide, dont le montant peut varier, pour t'aider en cas de **difficulté ponctuelle** (logement, équipement, matériel d'étude, ...). Elle est versée en une fois.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS ou de l'UHA.



REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Tu peux faire une demande de **remboursement/exonération** de tes frais d'inscription à l'UHA lors de la rentrée entre septembre et novembre 2025 auprès de la commission d'exonération, au titre de l'année 2025-2026.

Les démarches sont à faire avec une assistante sociale.

TU ES SALARIÉ-E, ALTERNANT-E, STAGIAIRE, ET TU AS BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

En cas de **difficulté, abus de pouvoir, harcèlement**, ou simplement des questions relevant du **droit du travail**, n'hésite pas à contacter un **syndicat professionnel local** :



MULHOUSE

adresse : 4 rue du pommier

tél : 09 83 85 01 63

mail : cgt.mulhouse@wanadoo.fr



COLMAR

adresse : 13 rue Turenne

tél : 03 89 41 28 79

mail : cgt.colmar@calixo.net



HÔTELLERIE-TOURISME RESTAURATION

tél : 07 69 75 90 62

mail : hcr68cgt@gmail.com



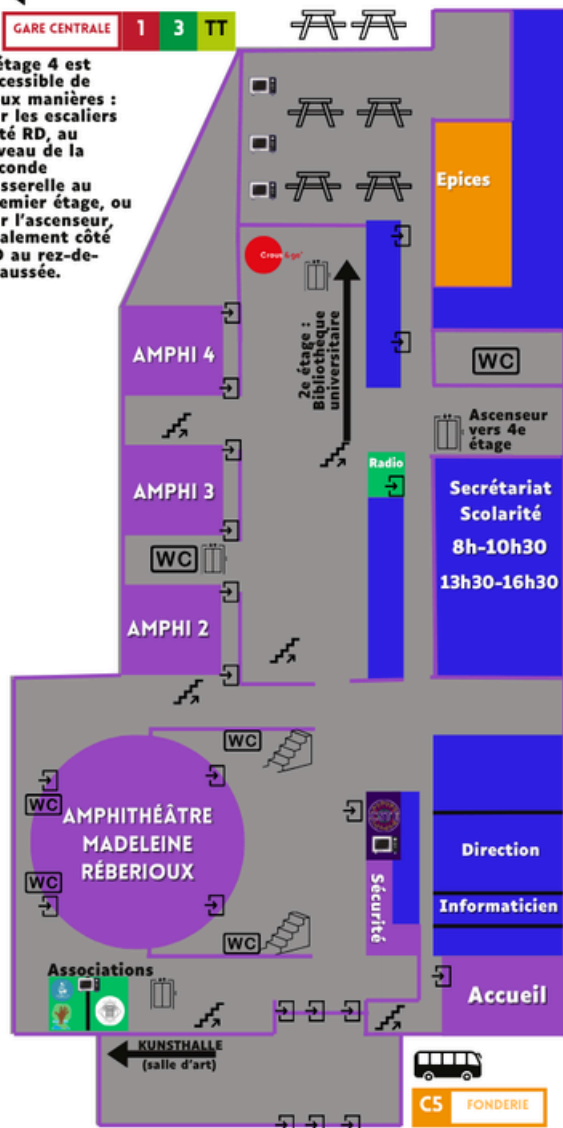
Nous organisons régulièrement des **distributions alimentaires** et de produits de première nécessité, **sans condition**.

Pense à nous **suivre** sur les réseaux sociaux et à remplir le formulaire accessible via le **QR code** au dos du livret pour t'inscrire aux distributions et/ou à la newsletter.

CAMPUS FONDERIE (FSESJ)

GARE CENTRALE 1 3 TT

L'étage 4 est accessible de deux manières : par les escaliers côté RD, au niveau de la seconde passerelle au premier étage, ou par l'ascenseur, également côté RD au rez-de-chaussée.



Parking vélo libre service vélo-cité (voir p. 4)

RG 121 n° de l'étage

n° de la salle

RG : Rive gauche : salle de gauche
RD : Rive droite : salle de droite

Il n'y a pas de parking gratuit autour de la Fonderie. Voir p4 pour les infos sur l'abonnement (et n'hésitez pas à vous garer au Leclerc vers l'arrêt Nessel, attention à l'heure de fermeture !)

Les salles informatiques de la FSESJ sont à gauche en rentrant au première étage

2 TOUR NESSEL

CAMPUS ILLBERG

ACCUEIL DU CLOUS/ CROUS 68

RESIDENCE CROUS

RESIDENCE CROUS EXPRESSION

RESIDENCE CROUS HAUT-ILLBERG

RESIDENCE PRIVEE

1ere étage : Cafétéria / Micro-onde Administration Direction

Amphi Weiss, Hadamard et Schutzenberger

GYMNASIUM

UNIVERSITÉ

13 51

P

Parking vélo libre service vélo-cité (voir p. 4)

Parking réservé pour ceux qui prennent le tram, 2 € / jour

Petit et Grand Amphi Cafétéria Secrétariat

BAT I ENSISA LUMIERE

FLSH-BAT H

CERFA BAT G

BAT F

UHA 4.0 BAT E

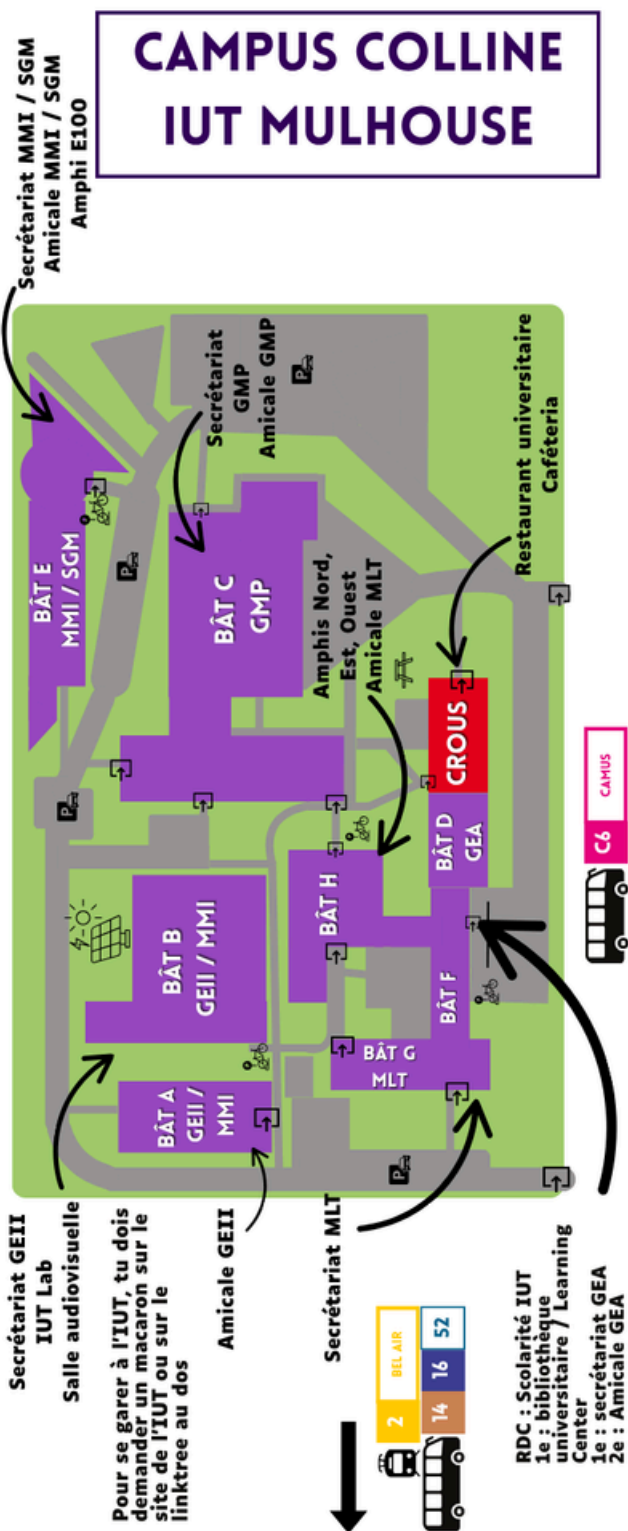
LEARNING CENTER

BAT C

MAISON DE L'UNIVERSITÉ

BAT B

FST BAT K



LES AIDES POUR TON LOGEMENT

Un logement décent est **INDISPENSABLE** pour réussir ses études

FAIRE BAISSER LE POIDS DU LOYER

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

L'Aide Personnalisée au Logement est une allocation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**), disponible pour tous·tes les étudiant·es, pour aider à payer ton **loyer** quand tu ne vis plus chez tes parents, quelle que soit la situation financière de tes parents.

Pour faire une demande (et une simulation du montant auquel tu peux avoir droit), **connecte-toi sur le site web de la CAF** : caf.fr

LA CAUTION VISALE

La caution VISALE est une aide gérée par **Action Logement** (financé et dirigé par les entreprises) pouvant t'avancer le dépôt de **garantie** pour ton logement ainsi que se porter garante pour toi.

Tu peux faire la demande sur visale.fr

MOBILI-JEUNE : AIDE AU LOGEMENT POUR LES ALTERNANT·ES

Il s'agit d'une aide gérée par Action Logement destinée aux **étudiant·es alternant·es** du secteur privé pour aider au financement des logements. Le montant de l'aide est de 10€ à 100€ par mois.

Tu dois faire la demande chaque année sur mobilijeune.actionlogement.fr.

UNE GALÈRE AVEC TON LOGEMENT ? LE DAL

Le Droit Au Logement (**DAL**) est une association dédiée à défendre le **droit fondamental au logement pour tous·tes**, en particulier pour les personnes en situation de précarité, comme les étudiant·es. Le DAL accompagne les étudiant·es précaires en les soutenant face aux menaces d'expulsion, en les aidant à trouver un logement **décent et abordable**, et en les guidant dans leurs démarches administratives et juridiques.

droitaulogement@dal68.fr

À MULHOUSE, LES LOGEMENTS CROUS DU HAUT-RHIN

SITUÉS AU CAMPUS ILLBERG, DES LOYERS DE 276€ À 486€

Les phases d'affectations principales sont déjà finies (elles se sont déroulées en juin) mais les logements **vacants** sont remis en disponibilité toute l'année.

Les logements disponibles sont mis en ligne les lundis et jeudis à 14h sur la plateforme **trouverunlogement.lescrous.fr**.

Si tu veux garder ton logement sur plusieurs années, c'est possible : il faudra que tu réalises une demande de **renouvellement** avec le CROUS (dès mars et fin des démarches en avril).



Si besoin, n'hésite pas à contacter le **Vice-Président Étudiant du CROUS** en cas de problème de logement, de bourse ou lié à la restauration CROUS : **mathieu.bellegueulle@crous-strasbourg.fr**

CULTURE, SPORT, VIE ÉTUDIANTE

Avoir une **VIE** étudiante en dehors des cours

PROFITER SANS SE RUINER

CARTE CULTURE

Elle est **gratuite** pour les étudiant-es qui ont payé la CVEC (ou ont été exonéré-es), notamment sous la forme de la **carte étudiante** (UHA/Unistra/Hear), ou payante à 7€ pour les autres étudiant-es.

Elle permet de bénéficier de **tarifs réduits** pour des spectacles, des festivals, les places de cinéma à 4€ à Cernay (Espace Grün) et à Thann (Relais Culturel Pierre Schielé) et à 3€ à Mulhouse (Cinéma Bel Air et les lundi et jeudi au Palace) ainsi que l'entrée gratuite dans 26 musées en Alsace.

Plus d'informations sur le site carte-culture.org

En cas de problème tu peux contacter le service SUAC de l'UHA par mail culture@uha.fr **ou à la Maison de l'Étudiant**, au rez-de-chaussée, sur le campus Illberg à Mulhouse

BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE (BVE)

Le BVE accompagne les **associations étudiantes**, organise des **sorties** en dehors des campus (marché de Noël, karting, ...) et des **événements** sur le campus (ginguette, soirées déguisées). Tiens-toi au courant sur insta : [@bve.uha](https://www.instagram.com/bve.uha).

LE CLOUS / CROUS DE STRASBOURG

Le CLOUS (parmi toutes ses autres missions) propose des **activités gratuites** et **ouvertes à tous-tes les étudiant-es**, pas seulement celles et ceux de l'Université. On peut y trouver des soirées laser game, des ateliers cuisine ou encore des soirées patinoire.

Leur insta : [@vie_etudiante_68](https://www.instagram.com/vie_etudiante_68).

PASS SPORT

Il s'agit d'une **aide de 70€** sous la forme d'un QR code pour le paiement d'une **licence sportive** en club ou un **abonnement** à certaines salles de sport, pour les étudiant-es de moins de 28 ans bénéficiant d'une bourse (d'enseignement supérieur ou santé & sociale) ou d'aide annuelle du CROUS et est à utiliser avant le 31 décembre 2024.

Si tu es concerné-e, **tu recevras le Pass Sport par mail ou SMS. Si tu es éligible mais que tu ne l'as pas reçu**, tu peux en faire la demande sur pass.sports.gouv.fr **avant le 15 octobre**.

LE SUAPS (SERVICE DES SPORTS)

Tu peux pratiquer du **sport gratuitement à l'UHA**, via les UE libres / modules ouverts, ou via une inscription libre (IUT, ...), ou une pratique personnelle (tu dois apporter ton matériel perso). Pour plus de renseignement : suaps@uha.fr ou le gymnase universitaire sur le Campus Illberg.

JEUN'EST

Dispositif de la région Grand Est pour les **jeunes jusqu'à 29 ans**, cette carte virtuelle offre des **remises** et des **formations** (premiers secours, langues étrangères, projet Voltaire...)

Les informations et l'inscription sont sur le site jeunest.fr

52% des étudiant-es ont déjà **renoncé à des sorties/loisirs**
(Source : COP1 2023)

10

LA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ

SAVOIR VERS QUI SE TOURNER

HANDICAP, TU AS DROIT À DES AMÉNAGEMENTS

En **situation de handicap** ou un **problème de santé** (temporaire ou permanent) ? Rapproche-toi de la **Mission Handicap** afin de bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens selon tes besoins (tiers-temps, prise de note, ...)

Envoie un mail à accueilhandicap@uha.fr / Sur place : Maison de l'Étudiant, rez-de-chaussée, Campus Illberg

Tu n'as pas besoin d'être reconnu-e par la MDPH pour avoir un aménagement (seulement d'un certificat) cela se fait aussi avec la Mission Handicap en plusieurs étapes :

1. Rendez-vous avec la **Mission Handicap**
2. Rendez-vous avec le **Service Santé** pour déterminer la meilleure forme d'aménagement
3. Communication auprès de **l'administration** pour la mise en place

À partir de la décision d'aménagement, cela **doit** être appliqué, et sans être remis en cause, sans avoir besoin d'expliquer les raisons auprès des équipes pédagogiques si tu ne le souhaites pas.

Si ce n'est pas le cas, contacte-nous.

SUMPPS (OU SSE) : SERVICE DE SANTÉ

34% des étudiant·es ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières

C'est le Service de Santé Étudiante de l'Université, tu y trouveras :

- 1 **médecin généraliste** (permanence à Mulhouse et à Colmar)
- 2 **infirmières** :
 - à Mulhouse : linda.wendling@uha.fr / 03 89 33 64 47
 - à Colmar : isabelle.turquier@uha.fr / 03 89 20 23 44
- 1 **diététicienne**
- 1 **psychologue** : alexis.boehrer@uha.fr sur RDV
- 1 **psychiatre**

Tu peux bénéficier de :

- **Soins infirmiers, écoute, conseil** sur la contraception, **dépistage, consultation** générale ...
- **Visite médicale** pour les étudiant·es primo arrivant·es de Campus France
- **Consultation** avec le psychologue, la psychiatre, la diététicienne
- **Annuaire de spécialistes** médicaux en fonction de besoins spécifiques
- Mise à disposition de **préservatifs** et de **test de grossesse gratuitement**

Prendre rendez-vous : contacter les infirmières par mail.

À Mulhouse : Maison de l'Étudiant, Campus Illberg, 1er étage

CONGÉ MENSTRUEL : NOS DROITS !

Les étudiantes en alternance ou en formation continue, relevant du droit du travail, sont soumises au bon vouloir de l'entreprise dont iels sont issues.

Après une longue bataille pour l'égalité, nous avons réussi à faire passer le **congé menstruel pour toutes les personnes menstruées à l'université** en CFVU. Il y aura **20 demi-journées justifiées d'absences** valables sans justificatif médical, hors examens et contrôles prévus.

Ce congé est un **droit** qui ne peut pas vous être refusé sous ces conditions.

Si tu es **victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles et/ou de harcèlement (VSSH) ou de discriminations en lien avec tes études**, tu peux faire un signalement en interne à l'UHA, accompagné d'un formulaire auprès de la cellule d'écoute dédiée : signalement.violences@uha.fr

Pour plus d'informations, voir notre livret Guide de lutte contre les discriminations et les VSS. **!!**

SANTÉ si... la santé ça a un PRIX

RÉDUIRE SES FRAIS DE SANTÉ

DISPOSITIF SANTÉ PSY (OU CHÈQUE PSY)

36 % des étudiant-es sont en détresse psychologique.

Depuis juillet 2024, tu peux bénéficier de **12 séances gratuites** par année universitaire chez un-e psychologue conventionnée via le dispositif **Santé Psy**.

Tu peux vérifier ton éligibilité sur le site **Santé Psy Étudiant** avec ton numéro INE et consulter l'annuaire des psychologues pour des rendez-vous en présence ou en téléconsultation.

SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale permet d'être **remboursé-e d'une partie de ses frais de santé** (médecin généraliste, dentiste, médicaments sur ordonnance,...).

Tu y es **automatiquement rattaché-e**, soit à celle de tes parents ou soit individuellement (démarche possible à partir de 16 ans).

Pour les **étudiant-es internationales-aux** ce n'est pas automatique, il faut :

1. S'inscrire sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>
2. Déposer des **pièces justificatives** (carte d'identité, titre de séjour, attestation de scolarité,...)
3. Récupérer son **numéro** de sécurité sociale
4. Remplir un **formulaire** pour recevoir sa carte vitale

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

16 % des étudiant-es renoncent à des soins dentaires faute de moyens

Elle prend en charge le **reste à payer** de la sécurité sociale et te permet donc de ne rien déboursier pour certains frais de santé. Il existe **plusieurs offres**, assure-toi de prendre une offre qui couvre tes besoins (frais courants, optique, dentaire, ...)

ET SI TU N'AS PAS LES MOYENS, LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) :

Pour **tous-tes les étudiant-es**, elle permet de venir en **complément des remboursements** de l'**assurance maladie** et permet, selon les revenus, de ne pas avoir à payer, ou peu, pour les **consultations** de médecine générale, des **protections périodiques réutilisables** et certains **soins** dentaires, auditifs, visuels. La **demande** est à faire avec ton foyer ou seul-e si tu as une déclaration fiscale détachée de tes parents, tu perçois une aide annuelle du CROUS ou si tu as un ou plusieurs enfants, sur complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

SANTÉ SEXUELLE

Pour la prescription de la **contraception** et **l'avortement**, des centres peuvent t'accueillir gratuitement dans le Haut-Rhin :

planning-familial.org/fr/le-planning-familial-du-haut-rhin-68/les-centres-ivg-et-contraception-373

Dépistage IST / VIH : voir **CeGIDD** et **AIDES** du Haut-Rhin

Si tu as moins de 26 ans, tu peux trouver des **préservatifs (masculins ou féminins) gratuits** et sans ordonnance en pharmacie. Il faut présenter une **carte vitale**, une **carte européenne d'assurance maladie** ou une **carte AME** (Aide médicale d'Etat, qui permet aux personnes en situation irrégulière d'accéder à des soins).

Tu peux aussi trouver des **pilules du lendemain gratuitement** en pharmacie, sans ordonnance.

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

L'ASSIDUITÉ

L'assiduité est **obligatoire** dans tous les cours (magistraux, dirigés, pratiques) et examens. Les absences non justifiées peuvent entraîner une défaillance et, **pour les boursier-es, la perte ou le remboursement de la bourse** (4 absences en cours ou 1 absence à un examen).

Justification des absences :

- Licence, Master, Licence Pro : **5 jours ouvrés (48 h pour alternant-es)**
- BUT : **48 h**
- Écoles : **72 h (ENSISA), 48 h ouvrées (ENSCMu)**

Si ton absence est justifiée, tu peux passer une épreuve de **substitution**. **Contacte** rapidement ton enseignant-e pour organiser cela.

Les **justifications valables** sont les suivantes :

- Maladie avec justificatif
 - Le deuil d'un parent proche
 - Les obligations militaires et administratives
 - Règles douloureuses (20 demi-journées par an, formulaire disponible via le QR-code au dos. Ce congé est en place depuis la rentrée 2025, sur proposition de la CSTE.)
 - Congé maternité/paternité
 - Fête religieuse reconnue (circulaire ministérielle)
 - Grève ou incident de transport (sauf ENSISA et ENSCMu)
- **Si ce congé n'est pas respecté, envoie-nous un message.**
- Alerte orange et rouge en lien avec les intempéries (licence, licence pro et master uniquement)

Les motifs d'absences sont valables au sein de l'université. **Si tu es alternant-es**, ces motifs peuvent ne pas être valables auprès de ton entreprise.

A l'ENSCMu et à l'IUT de Mulhouse, chaque absence non justifiée entraînera un retrait de **0.01 point** par heure sur la moyenne du module de la matière concernée (ENSCMu) ou de toute les UE du semestre (IUTM).

LES UE LIBRES / MODULES OUVERTS

Les modules ouverts sont **obligatoires** pour tous-tes les étudiant-es en licence et dans certaines formations en master (vérifie ta maquette). Les modules ouverts sont des enseignements en plus, pouvant inclure du sport, des langues, des activités artistiques ou de la formation professionnelle. Les **places étant limitées**, il est conseillé de s'y intéresser avant le début des sélections. Certaines matières sont semestrielles, d'autres annuelles ; veille à la choisir en fonction de tes dispo.

Pour les modules "**sport**", l'inscription se fait d'abord auprès de la-e professeur-e au début du cours (dès le 2 septembre), avec la fiche d'inscription **SUAPS** (disponible au gymnase et téléchargeable sur suaps.uha.fr). La validation sur le site des modules ouvertes se fait ensuite uniquement avec l'accord de l'enseignant-e.

(Il faut faire 50 h pour l'année sous peine de perte de point en matière sport)

Si tu es inscrit dans un **club** à l'extérieur ce nombre d'heure se réduit, idem si tu participes à des activités du SUAPS.

Périodes d'inscription pour les matières libres :

Matières du S1 (ou annuelles) : du 15 septembre 2025 (à partir de 9h) au 10 octobre 2025 (23h59).

Le site est accessible via le Qr-Code au dos de ce livret.

LES COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Tu peux te retrouver en commission disciplinaire, entre autre en cas de **fraude / tricherie**. Au moment de l'acte, **tu peux ne pas signer le Procès Verbal** si tu es en désaccord avec celui-ci et tu es en droit de **terminer ton examen**. **Seule la commission disciplinaire peut décider de sanctions**. Tant qu'elle n'a pas statué, ton relevé de note et ton diplôme sont bloqués. Cependant, **la scolarité est dans l'obligation de te fournir un relevé de note provisoire ou une attestation de diplôme provisoire** (si tu aurais dû obtenir ton diplôme) si tu le demandes. Tu peux être accompagné-e par la personne de ton choix tout au long de ta procédure.

La CSTE peut t'accompagner pour te défendre.

Le **RSE** permet aux étudiant-es ayant un **statut particulier** (emploi, handicap, engagement, etc.) de bénéficier d'**aménagement d'études**. Chaque demande est évaluée individuellement et formalisée dans un contrat de réussite pédagogique. Renseignez-vous auprès de votre scolarité ou sur le site de l'UHA.

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

Au sein de l'UHA, il existe une **diversité de systèmes concernant les formations**. En effet avec 2 IUT, 2 écoles d'ingénieur et 4 facultés, plusieurs cadres de formation cohabitent au sein de notre établissement, et parfois même au sein des différentes filières d'une même composante. Pour comprendre le fonctionnement de ta formation, **veille à consulter les M3C** (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences), qui définissent les règles et le fonctionnement spécifique de ta formation.

UE - Unité d'Enseignement : ensemble cohérent de plusieurs ECUE regroupés autour d'un même thème (ex. : "Outils méthodologiques"). La moyenne de l'UE est calculée à partir des notes des ECUE.

BCC - Bloc de Connaissances et de Compétences : utilisé surtout en BUT ou master, le BCC regroupe plusieurs UE ou activités qui permettent d'évaluer l'acquisition de compétences précises (ex. : "Communiquer dans un contexte professionnel"). Toutes les formations ne possèdent pas de BCC.

RÈGLES DE VALIDATION

Licence / Master / Licence pro : une UE ou un BCC est validé si la moyenne de ses éléments est d'au moins 10/20, ou par compensation entre UE d'un même BCC, ou entre BCC d'un même intitulé (le niveau inférieur est alors automatiquement acquis). Si la formation ne comporte pas de BCC, les UE d'un semestre peuvent se compenser entre elles. Un semestre est validé si toutes ses UE/BCC sont acquises, ou si la moyenne des UE atteint 10/20 (8/20 minimum par semestre en cas de compensation annuelle en M1). Certaines UE comme les stages ou mémoires peuvent être exclues de la compensation.

BUT : les **Unités d'Enseignement** (UE) sont **acquises** si la moyenne entre les pôles "ressources" et "SAÉ" est d'au moins 10/20, ou par **compensation** entre UE d'un même niveau d'une même compétence. L'assiduité est obligatoire. La progression d'un semestre pair (S2, S4...) est automatique, tandis que celle vers un semestre impair (S3, S5...) est conditionnée à l'obtention de la moyenne dans plus de la moitié des regroupements d'UE, avec au moins 8/20 dans chaque. Le semestre 5 ne peut être commencé que si les UE de S1 et S2 sont validées.

ENSCMu : une UE est validée si sa **moyenne pondérée** atteint au moins 10/20 et si aucune note de matière n'est inférieure à 6/20. Les UE ne se compensent pas entre elles, et un semestre n'est validé que si toutes les UE le sont.

ENSISA : Les UE sont évaluées en **contrôle continu**, avec une moyenne à atteindre de 10/20 (ou 12/20 pour stages/projets) et aucune absence injustifiée. Les crédits ECTS sont accordés si toutes les matières sont validées et si la moyenne de l'UE est suffisante.

Un semestre est validé par l'obtention des 30 ECTS ; il n'y a pas de compensation entre semestres. Le jury est souverain, peut refuser une 2e session ou valider des UE non acquises. Le passage en année supérieure dépend de la validation des semestres requis, avec une obligation d'avoir validé les crédits "Entreprise"

RATTRAPAGE / SECONDE SESSION

En cas de **non validation**, une session de rattrapage peut être proposée. Elle est obligatoire pour les formations en licence possédant des sessions de contrôles terminaux. Elle peut également être proposée dans les modalités de licence en contrôle continu intégral ou en master. **En licence, seulement la meilleure note entre la première et la seconde session est conservée.** À l'ENSCMu et à l'ENSISA, le jury peut autoriser une session de rattrapage. Dans ce cas, l'évaluation de la 2ème session remplace celle de la 1ère session. Il n'y a pas de rattrapage en BUT.

REDOUBLEMENT

Si une année n'est pas validée, tu as la possibilité de redoubler selon les conditions suivantes :

- Licence : il est de droit, 2 par année et 5 par formation. **Pas besoin de repasser par Parcoursup**
- Master : pour le M1, il est de droit 1 fois, pour le M2, il est de droit si le stage n'a pas été réalisé, maximum 1 fois, sinon sur décision du jury.
- Licence pro : sur décision du jury.
- BUT : sur décision du jury, maximum 1 fois par semestre, 4 fois maximum sur le cursus.
- ENSISA / ENSCMu : sur décision du jury, maximum 1 fois sur le cursus.

POUR RETROUVER PLUS D'INFORMATIONS :

FLASH LE QR CODE

PLAN DE CAMPUS, RDV ASSISTANTE SOCIALE, CROUS&GO', ADHÉRER À LA CSTE
(ET PLEIN D'AUTRES INFOS TOUT LE LONG DE L'ANNÉE)

THIS BOOKLET IS AVAILABLE IN ENGLISH

CHECK IT OUT BY SCANNING THE QR CODE BELOW OR ON OUR WEBSITE



**POUR NE RATER AUCUNE INFO IMPORTANTE SUR LES COURS,
LES EXAMENS ET LA VIE ÉTUDIANTE (CULTURE, SORTIES),
SUIS NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !**

Dessins par Amandine Jeker @kamueshi_art

Pour nous joindre : contact@cste68.fr

Présidente, Manon Denizot : **07 86 79 38 51**

Vice-président, Thibault Delgrande : **06 38 13 06 88**

La CSTE est un syndicat étudiant indépendant de tout établissement d'enseignement supérieur, y compris de l'Université de Haute-Alsace (UHA). L'exactitude et la fiabilité des informations contenues dans ce livret relèvent exclusivement de sa responsabilité.



CSTE_68



CSTE68.FR